

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant interdiction temporaire de circulation
dans la rue des Ecoles, du 21 au 31 mai 2026.**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- VU le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5 et suivants,
- Vu la demande du Service Technique de la commune de Schirrhein,
- Considérant la nécessité de sécuriser l'installation des forains dans la rue des Ecoles à Schirrhein, lors de la fête du village dite « Messti »

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite dans la rue des Ecoles, entre la rue du Foyer et l'extrémité Ouest de l'école élémentaire, du jeudi 21 mai au dimanche 31 mai 2026.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par le Service Technique de la commune

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
- Madame la Directrice de l'école élémentaire,
- L'affichage.

Le Maire,



Patrick SCHOTT